

*Initiatives ministérielles*

moment même où nous reprenons nos travaux à la suite du référendum et où nous parlons de prendre des mesures pour assurer la prospérité économique de notre pays, nous sommes tout de suite aux prises avec un projet de loi qui tend à détruire une industrie canadienne à Toronto, à Winnipeg ou ailleurs.

J'espère que, si le gouvernement a appris quoi que ce soit des résultats du référendum, s'il a pu constater le profond mécontentement des Canadiens, il agira comme il se doit dans le cas de ce projet de loi. Il ne s'agit pas de satisfaire les besoins des sociétés multinationales comme le premier ministre voudrait le faire, mais bien de répondre aux besoins des Canadiens, et c'est à partir de là qu'on pourra réussir à améliorer les choses. Il faut commencer par agir chez nous en se débarrassant du projet de loi C-91.

**Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le président, j'ai suivi avec grand intérêt ce que mon collègue d'en face avait à dire au sujet de ce projet de loi. Je suis quelque peu surprise car ça semble contredire directement ce que j'ai entendu durant la période de questions, où il y a eu pas mal de baratin à propos des emplois, encore des emplois et toujours des emplois.

Si nous examinons les emplois, nous devrions nous pencher sur les chiffres et examiner ce qu'ont fait les sociétés pharmaceutiques novatrices pour ce qui est de créer des emplois pour les Canadiens depuis 1987.

À l'heure actuelle, cette industrie novatrice qui va accroître ses investissements au Canada emploie plus de 18 000 personnes dans notre pays. Depuis 1987, depuis le projet de loi C-22, elle a créé quelque 2 400 nouveaux emplois, ce qui veut dire, 2 400 emplois supplémentaires simplement grâce au projet de loi C-22.

À cette époque, je n'étais pas encore députée à la Chambre. Cependant, je me souviens avoir été littéralement terrifiée en ma qualité de citoyenne par les sinistres prédictions de l'opposition quant à ce qui arriverait au cas où le projet de loi C-22 serait adopté. Or, ce qui est arrivé, c'est que nous avons eu droit à 2 400 nouveaux emplois au Canada. Nous avons doublé l'investissement destiné à la R-D, lequel atteint le taux de 10 p. 100 qu'on nous avait promis d'ici 1996. C'est déjà fait, et l'année 1992 n'est même pas terminée.

Le député pourrait-il donc me dire pourquoi il critique le projet de loi C-91 et pourquoi il essaie de faire peur aux personnes du troisième âge en usant de toutes sortes

de menaces et de prédictions au sujet de l'augmentation des coûts? Cela m'inquiète réellement car il y a dans ma circonscription un grand nombre de personnes du troisième âge, comme je suis sûre qu'il y en a beaucoup dans la circonscription du député. Il est à mon avis tout à fait injuste et inapproprié de faire des prédictions sur l'augmentation des coûts des médicaments vendus sur ordonnance et de faire trembler les personnes du troisième âge et d'autres encore qui ne sont pas capables de se défendre.

Je rappelle les faits, et le député pourra me reprendre si je fais erreur. Je voudrais connaître son opinion. En fait, il n'y a que 20 p. 100 de tous les médicaments qui sont mis en vente libre ou obtenus sur ordonnance qui sont des médicaments brevetés. Ce sont les médicaments dont nous parlons ici et dont les personnes âgées devront assumer les coûts par suite de ce projet de loi. Ils ne représentent que 20 p. 100 des médicaments.

Le député a déclaré que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés était inefficace.

**Une voix:** Posez votre question.

**Mme Dobbie:** Cette période est réservée aux questions et aux observations. Je peux donc faire des observations avant de poser ma question. Donc, le député a déclaré que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés était inefficace. Eh bien, les faits sont éloquentes quand on examine le prix des médicaments brevetés et non les médicaments dont on ne respecte pas le brevet. On ne parle pas des brevets sur lesquels on empiète abusivement par suite de licences spéciales créées par les libéraux. Or, les prix n'ont augmenté que de 2,9 p. 100 alors que la hausse de l'indice des prix à la consommation a été de 4,4 p. 100.

Je voudrais que le député justifie ses lugubres prédictions au sujet des hausses de prix, lesquelles affolent les personnes âgées et les gens à revenu fixe, car, selon les faits et les chiffres en ma possession, ces prédictions sont absolument sans fondement.

**M. Marchi:** Monsieur le Président, je n'essayais pas d'effrayer les personnes âgées. Je les invitais à réfléchir à ce problème. Rien n'est plus effrayant pour les personnes âgées que le gouvernement actuel. Si la députée veut des faits et des chiffres, elle devrait commencer par examiner la situation dans sa propre province.

Elle parle de l'IPC. Or, depuis 1987, depuis que le projet de loi C-22 est entré en vigueur, les coûts du régime d'assurance-maladie ont augmenté de 12,3 p. 100 dans sa province du Manitoba.